



Protection pour vous et vos proches

Il y a des moments dans la vie, où ils arrivent des choses imprévisibles. Sans rien faire pour les éviter, puisque nous sommes exposés à divers risques dans notre vie quotidienne d'un moment à l'autre, peut avoir lieu un contretemps.

Dans ces circonstances, disposer d'une assurance d'accidents peut apporter tranquillité, pas seulement à nous-même mais aussi à toute la famille, en permettant ainsi de jouir du moment sans préoccupations.

En ASSSA nous sommes conscients que les imprévus peuvent apparaître, pour cette raison, on veut garantir le bien-être de nos assurés. Pour compléter les nécessités de protection familiale et confronter les préjudices économiques dérivés d'un accident, nous offrons à nos assurés d'assistance sanitaire la possibilité de contracter notre assurance d'accidents.

Pour seulement 35.98 € à l'année, nous garantissons une importante compensation pour invalidité permanente absolue et pour décès. En outre, si l'accident est de circulation nous offrons de l'assistance sanitaire avec des frais illimités dans les services rendus par les médecins d'ASSSA, transfert urgent et une couverture dans des services urgents rendus par des médecins différents d'ASSSA.

Avec notre assurance d'accidents votre sécurité est dans de bonnes mains, c'est pourquoi il est bien de compléter l'assurance maladie ASSSA et vous sentiez protégés devant les imprévus qui peuvent apparaître à cause des accidents.